

Notice descriptive de la Motocyclette marque MOTO GUZZI Type "V7 Sport" 5 vitesses

Construite par la Société Industrielle de MECANIQUE MOTO

Via E.V. Parodi, 57, 22054 Mandello del Lario (Como) Italie

Représentant accrédité : Ateliers de la Motobécane, 16, Rue Lesault, 93502 PANTIN

Marque. — MOTO GUZZI. — Type. — V7 Sport. — Genre. — MOTOCYCLETTE.

Nombre de places assises. — 2.

Nom et adresse du constructeur. — SEIMM Mandello del Lario Como ITALIE.

Nom et adresse du représentant accrédité. — Ateliers de la MOTOBECANE - 93 PANTIN.

1. - CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

Cadre double berceau à structure tubulaire.

Jante avant et arrière (18x3).

Pneumatique avant et arrière 350x18.

Roue arrière motrice par arbre à double joint de cardan homocinétique.

Selle bi-place.

2. - DIMENSIONS ET POIDS

Longueur hors tout. — 2,165 m.

Largeur hors tout. — 0,700 m.

Hauteur hors tout. — 1,035 m.

Empattement. — 1,470 m.

Poids en ordre de marche. — 225 kg.

Poids total en charge. — 365 kg.

3. - MOTEUR

Marque. — MOTO GUZZI.

Type. — A explosion 4 temps, 2 cylindres latéraux en V à 90°.

Alésage. — 82,5 mm.

Course. — 70 mm.

Cylindrée totale. — 748,4 cm³.

Rapport de compression. — 1/9,8.

Régime maximum du moteur. — 7.300 tr/mn.

Puissance administrative. — 7 CV.

Carburant : Essence, réservoir 22,5 l de contenance, réserve 4 litres.

Echappement. — Par 2 tubes (1 par cylindre) avec silencieux forme tromblon à chicanes, largeur 90 mm, longueur 850 mm, sortie d'échappement de chaque côté de la machine.

Niveau des bruits. — Dispositif agréé par l'UTAC le 5-11-71 sous le n° 71 - 15.07/2124.

Alimentation du moteur. — Par 2 carburateurs (1 par cylindre) DELL-ORTO VHB silencieux d'admission et filtre à air DELL-ORTO Type DGM 9105 S.

Distribution électrique. — Par batterie 12 volts, 32 ampères-heure régulateur de tension.

Allumage. — Par distributeur à avance automatique Bosch et bobine Bosch.

Alternateur. — Bosch 0120340001 GI 14 V 13 A 19.

Démarrateur électrique. — Marelli 40 L-0,7 volts ou DF, Bosch 12 volts.

Redresseur. — Bosch 0197002001 14 V 15 A.

Dispositif anti-parasite. — Câble cord type Flash 413 agréé P.V de l'UTAC n° 71-15.06/2123.

Graissage. — Sous pression par pompe à engrenage.

Refroidissement. — Par air.

Lancement du moteur. — Par démarrage électrique.

Emplacement et mode de fixation du réservoir. — Sur le tube supérieur du cadre.

4. - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage. — A disques multiples à sec, commande à main sur le guidon à gauche.

Combinaison des vitesses.

Transmission primaire. — Démultiplication moteur, boîte de vitesses rapport : 1/1,375 (16-22).

Boîte de vitesses. — A 5 combinaisons commande par sélecteur au pied côté droit.

1^{re} vitesse. — 1/1,375 (16/22).

2^e vitesse. — 1/1,800 (15/27).

3^e vitesse. — 1/0,954 (22/21).

4^e vitesse. — 1/0,791 (24/19).

5^e vitesse. — 1/0,680 (25/17).

Transmission secondaire. — Par arbre à double joint de cardan homocinétique : 1/4,375 (8/35) avec pneumatique AR de 400x18 dont la circonférence est de 2,090 m sous charge les vitesses atteintes en km/h sont les suivantes :

Combinaisons de vitesses	Rapport total moteur/roue	Vitesses en km/h moteur tournant à 7.300 tr/mn
1 ^{re} vitesse	1/11,424	73
2 ^e vitesse	1/7,928	103
3 ^e vitesse	1/5,980	144
4 ^e vitesse	1/4,963	179
5 ^e vitesse	1/4,284	214

Appareils de contrôle incorporés sur un tableau placé sur la fourche comprenant :

— l'indicateur de vitesse,

— le compte-tours,

— lampe témoin de charge,

— lampe témoin d'allumage des feux,

— lampe témoin point mort,

— lampe témoin pression huile.

Le démarrage électrique de mise en marche par un bouton à poussoir sur côté droit au guidon.

5. - SUSPENSION

Avant. — Fourche télescopique avec amortisseurs hydrauliques incorporés.

Arrière. — A bras oscillant avec ressorts à spirales concentriques aux amortisseurs hydrauliques.

6. - DIRECTION

Réglage sur billes à cônes et cuvettes - rayon de braquage : 3,60 m.

7. - FREINAGE

Freins du type à expansion interne dans les tambours des roues AV et AR avec commande indépendante.

Frein AV. — A tambour d'un diam. intérieur de 220 mm actionné par une poignée placée sur le guidon côté droit commandant par câble de diam. 1,9 mm un système à 4 cames actionnant 4 mâchoires d'une largeur de 25 mm garnies de ferodo venant frotter sur la circonférence intérieure du tambour : surface active de freinage 366 cm².

Frein AR. — A tambour d'un diamètre intérieur de 220 mm actionné par une pédale au pied gauche, commandant une tringle de diam. 6 mm actionnant 2 mâchoires de 40 mm de largeur, garnies de ferodo venant frotter sur la circonférence intérieure du tambour : surface active de freinage 276 cm².

Les essais de freins à la vitesse de 50 km/h ont donné les distances d'arrêts suivantes :

— 2 roues. — 6 m. — 1 roue. — 10,50 m.

8. - CARROSSERIE

Motocyclette.

9. - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Alimentation électrique par batterie 12 volts 32 ampères heure et alternateur 14 volts 180 watts.

Le véhicule est muni :

- d'un projecteur AV portant la marque d'agrément CEV 153 5891 PXL 15257, d'un feu AR faisant feu-rouge,
- stop et éclairant la plaque d'immatriculation arrière en lumière blanche,
- d'un dispositif réfléchissant AR portant la marque d'agrément IGM 0803 LPX.

Ces dispositifs sont situés aux emplacements réglementaires.

10. - DIVERSE

Le véhicule est équipé d'un rétroviseur placé sur le guidon à gauche, d'un avertisseur sonore portant la marque d'agrément IGM MARELLI 12 DEF commandé sur le guidon côté gauche.

PLAQUES ET INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

- Le véhicule comporte une plaque dite de constructeur fixée sur le cadre à l'avant et sur laquelle sont mentionnés : la marque, le type, le n° d'ordre dans la série du type et la cylindrée.
- Le n° initial étant VK 00001 jusqu'à la combinaison VK 99999.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant accrédité du constructeur le 19 mai 1972 que le véhicule n° VK 11182 ci-dessous décrit et présenté comme prototype d'une série :

Marque. — MOTO GUZZI. — **Type.** — VK (V7 Sport). — **Genre.** — MOTOCYCLETTE.

satisfait aux dispositions des articles R.104, R.169, R.170 et R.172 à R.183 en ce qui concerne pour l'article R. 182 l'application de l'article R.97 du Code de la Route et des Arrêtés ministériels pris en application (compte tenu des accords de réciprocité franco-italiens).

Vu à

Marseille, le 25 mai 1972

Pour l'ingénieur des Mines

l'ingénieur des T.P.E. Mines délégué

J. WARGNY

Marseille, le 25 mai 1972

R. DOUDON

Vu et approuvé

et enregistré sous le N° 155 RT

Marseille, le 25 mai 1972

l'ingénieur en chef des Mines

J.-P. POIRIER

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, les ATELIERS DE LA MOTOBECAINE, représentants distributeurs officiellement accrédités en FRANCE pour la marque MOTO GUZZI, certifions que le véhicule :

Genre : Moto.
Marque : MOTO GUZZI.
Type : V7 Sport.
Carrosserie : Solo.

Numéro dans la série du type :
Puissance administrative : 7 CV.
Source d'énergie : ES.
Nombre de places : 2.

est entièrement conforme au type décrit plus haut.

pour être livré à :

Fait à

L'authenticité de ce certificat n'est garantie que s'il porte sur la signature le cachet du modèle ci-contre.



"Toute transformation du Châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 et 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture.